

Bachelier en Comptabilité option : gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

CT502 Spécialisation en Gestion 1			
Code	ECCG3B52CPE	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Coralie VAN HOUTTE (coralie.van.houtte@helha.be) Joël BUSA (joel.busa@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Dans cette UE sont développés divers aspects de la gestion de l'entreprise, à savoir la gestion des achats et des stocks et la gestion de la logistique.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.5 Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.1 Comprendre les problématiques de l'entreprise et de son environnement
 - 4.6 Aider à la création et à la gestion de sociétés, de même qu'à leur restructuration ou liquidation

Acquis d'apprentissage visés

Les étudiants devront être capables :

- d'analyser et de poser un diagnostic pertinent de la politique de gestion des approvisionnements et de stockage de l'entreprise ainsi que sa politique en matière de supply chain
- de comprendre les enjeux stratégiques et opérationnels liés aux choix en matière de transport, de logistique et de gestion des stocks des entreprises

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECCG3B52CPEA	Gestion des achats et des stocks	24 h / 3 C
ECCG3B52CPEB	Gestion de la logistique	24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCG3B52CPEA	Gestion des achats et des stocks	30
ECCG3B52CPEB	Gestion de la logistique	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

5. Cohérence pédagogique

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier en Comptabilité option : gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Gestion des achats et des stocks			
Code	3_ECCG3B52CPEA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Coralie VAN HOUTTE (coralie.van.houtte@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette A.A. développe une des spécialisations de la gestion, à savoir la gestion des achats et des stocks, qui sera complémentaire à la gestion de la logistique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Les étudiants devront être capables d'appréhender les techniques propres au métier d'acheteur ainsi que celles relatives à la tenue, la gestion et le pilotage des stocks.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Rôle et importance d'une bonne gestion des stocks et des achats
La gestion des achats : quoi, pourquoi et comment?
La gestion des stocks : quoi et pourquoi?
Les coûts liés aux stocks et aux achats
Les différentes méthodes de gestion des approvisionnements
Une gestion des stocks efficaces
Manutention et gestion physique des entrées et des sorties
La gestion digitale des stocks
Les inventaires

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral
- Exercices
- Travail en autonomie
- Cours en ligne et capsule PPT en ligne si les conditions sanitaires le nécessitent.

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

- Power Point utilisé par le professeur lors des cours en classe
- Diverses vidéos détaillant des cas concrets de gestion de stocks dans le monde de l'entreprise.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Syllabus de théorie
- Syllabus d'exercices
- Notes de cours personnelles

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit portant sur le syllabus mis en ligne et les notes de cours.

En fonction des conditions sanitaires, si l'examen ne peut se faire en présentiel, il pourra être remplacé par un examen écrit ou oral en distanciel.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier en Comptabilité option : gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Gestion de la logistique			
Code	3_ECCG3B52CPEB	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Joël BUSA (joel.busa@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le but de ce cours est de fournir aux étudiants des connaissances de base en matière de logistique et de transport

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A la fin de ce cours, les étudiants seront capables:

1. de définir les notions de logistique ainsi que leurs différentes composantes.
2. de comprendre comment le développement de la logistique répond aux évolutions récentes de l'environnement économique.
3. d'identifier les différents flux logistiques qui peuvent exister dans une entreprise.
4. de comprendre les choix en matière de transport, d'entreposage et de gestion de production

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Logistique : concept et domaines d'actions
Entrepôt et plateforme
Le transport de marchandises
Les incoterms
Green logistics
Un secteur en évolution

Démarches d'apprentissage

Théorie
Questions-réponses
vidéos
Travail réalisé par les étudiants

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :
Support d'études (et documents complémentaires éventuels sur Connected)

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation au Q3 comporte uniquement l'examen écrit à 100%. Au Q3, les travaux ne doivent pas être représentés et les notes des travaux ne sont pas reportées du Q2 au Q3.

La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Des consignes et modalités complémentaires relatives aux évaluations seront transmises via l'espace connecté du cours

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	30				
Période d'évaluation	Exo	70			Exo	100

Trv = Travaux, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

L'évaluation au Q3 comporte uniquement l'examen écrit à 100%. Au Q3, les travaux ne doivent pas être représentés et les notes des travaux ne sont pas reportées du Q2 au Q3.

La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Des consignes et modalités complémentaires relatives aux évaluations seront transmises via l'espace connecté du cours

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).